

### RAPPEL :

**En l'absence des « mesures consolidées », qui ne sont pas mises en ligne depuis le mois de mai 2023 par RTE, les statistiques sont établies à partir des mesures « temps réel »  
Celles-ci peuvent différer de quelques % par rapport aux « mesures consolidées », en particulier pour les productions diffuses (éolien, photovoltaïque, énergies thermiques renouvelables) car les mesures « temps réel » sont faites par échantillonnage et extrapolation.**

#### Détails de production du mois de février 2023 :

La production nucléaire a représenté 68,2 % de la production (70,7 % de la consommation). Quelques précisions sur la production nucléaire :

- 10 tranches ont eu un facteur de charge inférieur à 10 % (21 % en puissance brute du parc),
- 36 tranches ont eu un facteur de charge supérieur à 80 % (62,2 % en puissance brute du parc),
- 31 tranches ont eu un facteur de charge supérieur à 90 % (52,8 % en puissance brute du parc).

Le graphique de la page de synthèse du fichier de « détails des productions », donne la répartition du nombre de tranches nucléaires en classe de 10 % de facteur de charge mensuel. Ce graphique met en évidence la disponibilité du parc nucléaire, plus de 50 % des tranches ont eu un facteur de charge supérieur à 90 % mais plusieurs tranches subissent encore des retards dans leurs arrêts pour maintenance ou rechargement et certaines sont en arrêt pour les réparations de « corrosion sous contraintes ».

#### Statistiques des données temps réel du mois de février 2023 :

Les facteurs de charge des productions mensuelles ont été respectivement :

- 69,5 % pour le nucléaire,
- 43,4 % pour les combustibles fossiles,
  - 54,8 % pour le gaz, 21,5 % pour le charbon et 9,1 % pour le fioul,
- 19,5 % pour l'hydraulique,
- 21,2 % pour l'éolien,
- 12,1 % pour le photovoltaïque,
- 15,5 % pour les énergies thermiques renouvelables (biomasse, déchets et biogaz).

Sur les puissances au pas de 30 minutes :

- le maximum du facteur de charge de l'éolien a été de 67,8 % et le minimum a été de 2,6 %,
- le maximum du facteur de charge du photovoltaïque a été de 61,8 %.

La consommation du mois de février a été inférieure de 13,4 % par rapport à celle du mois de janvier. Le mois de février est caractérisé par des périodes irrégulières de production éolienne (voir page 15) qui se répercutent sur la production à partir des combustibles fossiles (voir page 9).

La production d'énergies renouvelables a représenté 19,5 % de la production, 8,1 % pour l'hydraulique, 7,2 % pour l'éolien, 3 % pour le solaire et 1,2 % pour les énergies thermiques renouvelables (respectivement 20,2 % de la consommation, 8,4 % pour l'hydraulique, 7,4 % pour l'éolien, 3,1 % pour le solaire et 1,2 % pour les énergies thermiques renouvelables), production en baisse par rapport au mois précédent. La production hydraulique a été en baisse par rapport au mois précédent. La production à partir des énergies fossiles a été de 12,3 % de la production (12,7 % de la consommation), en hausse par rapport à celle mois précédent, la production à partir du gaz a représenté 11,2 % de la production. Pour la production à partir de la biomasse il faut noter que la centrale de Provence 4 n'a fonctionné que pendant quelques courtes périodes de février (voir page 35 des détails de production et page 12 des statistiques). Le facteur de charge de la production éolienne a une valeur moyenne mensuelle (21,2 %) légèrement inférieure aux valeurs moyennes annuelles. Le facteur de charge de la production photovoltaïque a une valeur moyenne mensuelle (12,1 %) légèrement inférieure aux valeurs moyennes annuelles.

Les variations des productions éolienne et photovoltaïque sur des périodes de 30 minutes sont représentées sur les pages 20 (productions séparées) et 21 (productions cumulées), ces graphiques mettent en évidence les variations importantes qui constituent des contraintes sur l'équilibre du réseau électrique.

Le pourcentage de production d'électricité décarbonée a été de 86,5 % (88,5 % en février 2022). La quantité de CO<sub>2</sub> rejetée a été, selon les données RTE de 50,1 g / kWh alors qu'elle était de 47 g / kWh en février 2022 ; avec un calcul fait à partir des références de rejet sur le cycle de vie des moyens de production il serait de 64,6 g / kWh.

Le solde mensuel des échanges commerciaux a représenté une importation de 9,5 % de la production et une exportation de 11,3 % de la production, soit un solde excédentaire de 1,8 % de la production.

Les puissances installées éoliennes et photovoltaïques mentionnées sur les tableaux et graphiques sont fournies par RTE.

Jean-Paul HULOT

PS les commentaires n'engagent que leur auteur.